

# Offre de Service Civique

Validation de stage de fin d'année possible, si votre établissement le permet.

## Participez aux actions de communication d'un musée d'archéologie

### Quoi ?

Au côté des professionnels, participez à :

- la création d'outils de communication (print et web)
- la stratégie de communication sur les réseaux sociaux
- la conception de contenu en adéquation avec les cibles
- la conception et la mise en œuvre de la nouvelle charte graphique
- la valorisation de l'image du musée
- des projets photographiques et audiovisuels

Gagner en expérience sur :

- l'utilisation de la suite Adobe, Acrobat Pro et Wordpress
- les obligations RGPD
- les propriétés intellectuelles

Vous avez envie de vous investir dans une mission qui a du sens, qui favorise l'accès à la culture pour tous. Vous avez envie de découvrir le fonctionnement d'un musée de site remarquable et d'une grande administration : le Département du Rhône. Vous avez envie de vous impliquer dans la vie d'un musée, de découvrir la gestion professionnelle des réseaux sociaux, vous êtes créatif-ve et vous aimez créer des contenus imprimables ou numériques (animés ou interactifs). Vous avez le sens de l'écoute et de la hiérarchie, et la capacité à travailler en équipe. Vous êtes curieux-se, rigoureux-se et avez un esprit d'initiative...

Cette mission est pour vous !

### Quand ?

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2020 (6 mois, 35 h/semaine)

### Quel organisme ?

Département du Rhône, musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal

### Contact :

**Renseignement sur la mission : 04 74 53 74 31**

**Postuler : [nelly.banssillon@rhone.fr](mailto:nelly.banssillon@rhone.fr)**

**Lieu de mission : Route Départementale 502 - 69560 Saint-Romain-en-Gal**

**Accès train possible.**

**Indemnité :**

580,62 € par mois (État : 473,04 € net + Département du Rhône : 107,58 € en allocation de titre-repas, ou en espèces) Vous pouvez percevoir une bourse de 107,68 € si bénéficiaire (RSA) ou si vous êtes titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours.

**Congés :**

2 jours de congés par mois soit 12 jours en fin de service civique qui pourront être cumulés.

**Protection sociale de base complète :**

Couverture des risques maladie, maternité, invalidité et accident du travail directement prise en charge par l'État. De plus, l'ensemble des trimestres de Service Civique sont pris en compte au titre de l'assurance retraite.